

D2025-005

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 6 février 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, COURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane COURNOL
Bruno TIRADON à Michel AUBAGNAC
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Absents/ Excusés : LINGEMANN Delphine, BERNETTE Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 3 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

OBJET : Attribution de subvention à l'OCCE – Voyages scolaires

Rapporteur : Mme Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée

L'école élémentaire de Royat organise actuellement un voyage scolaire en Vendée qui aura lieu en juin prochain. L'OCCE doit dans ce cadre verser un acompte de 30% de la facture finale et ne dispose pas à ce jour de la trésorerie suffisante.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention à l'association suivante :

D2025-005

Au budget général de la ville :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT 2024 PROPOSE
OCCE Ecole élémentaire	Subvention exceptionnelle – Voyages scolaires 2025	7 700 €
TOTAL	BUDGET GENERAL	7 700 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 7 700 € comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO

Lucie MAHE,
Secrétaire de séance

